Réunion du conseil municipal

du mardi 21 mai 2019

Le vingt et un mai 2019 à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à MAUROUX.

Etaient présentes : Mesdames DIAS et MARY.

Etaient présents : Messieurs ANSELMI, BOUCHER, DELORD, JOUANNIC, KLODZINSKI, KODDEN et XUEREB.

Mesdames DANIELIAN, LUCAS, MAISONNEUVE et Messieurs DAVID excusés

Madame BARTEL et Monsieur LABORIE absents

En présence de Mme MOZ

- Compte-rendu du 10 avril 2019 : adopté à l'unanimité.
- Elections européennes : le planning des permanences pour le bureau de vote est établi.
- Compétence eau potable: la loi NOTRE impose le transfert de la compétence communale « eau potable » à la communauté de communes au 1er janvier 2020 sauf si une minorité de blocage (25% de la population représentée par 20% des communes) est atteinte. Quoi qui se passe cela sera effectif au 1er janvier 2026. Après en avoir délibéré et notamment pour protéger les populations de certaines communes qui payent l'eau moins chère, le conseil municipal à l'unanimité décide de rejeter ce transfert au 1er janvier 2020.

• Questions diverses :

Les travaux de mise aux normes des toilettes du stade sont terminés. Les clés seront remises à l'association FOOTBALL FORMATION MAUROUX et sous la responsabilité de son Président.

La séance est levée à 21 h30.